



Tel.: 204 956 7200
Fax.: 833 888 1678
Toll Free: 800 268 3337
www.bdo.ca

BDO Canada LLP
201 Portage Avenue, 26th Floor
Winnipeg MB R3B 3K6 Canada

Rapport de l'auditeur indépendant

Aux Président et membres du Conseil d'administration
Centre de santé Saint-Boniface Inc./Saint-Boniface Health Centre Inc.

Nous avons effectué l'audit de la cédule de rémunération (« la cédule ») du Centre de santé Saint-Boniface Inc./Saint-Boniface Health Centre Inc. (« organisation »), pour l'exercice terminé le 31 décembre 2021, y compris le résumé de la méthode comptable.

À notre avis, la cédule ci-jointe a été préparée, dans tous ses aspects significatifs, conformément à la *Loi sur la divulgation de la rémunération dans le secteur public* (« la Loi »).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de la cédule » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisation conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit de la cédule au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Observations - Méthode comptable

Nous attirons l'attention sur la note de la cédule, qui décrit la méthode comptable appliquée. La cédule a été préparée afin de permettre à l'organisation de répondre aux exigences de la Loi référée ci-dessus. En conséquence, il est possible que la cédule ne puisse se prêter à un autre usage. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard de la cédule

La direction est responsable de la préparation de la cédule conformément à la Loi, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation de la cédule exempte d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisation.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que la cédule est exempte d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs de la cédule prennent en se fondant sur celle-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que la cédule comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisation;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, le cas échéant, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

BDO Canada s.r.l./LLP

Comptables professionnels agréés

Winnipeg (Manitoba)

Le 30 août 2022

Centre de santé Saint-Boniface Inc./Saint-Boniface Health Centre Inc.
Cédule de rémunération

Pour l'exercice terminée le 31 décembre 2021

Méthode comptable

En vertu de la *Loi sur la divulgation de la rémunération dans le secteur public*, l'organisation divulgue au public, conformément à la Loi, la rémunération payée ou versée au cours de l'année civile, directement ou indirectement. La rémunération est définie par un accord, y compris un contrat de travail, et est calculée de façon à inclure la valeur totale du salaire, des paiements, des allocations, des primes, des commissions et des gratifications en espèces ou non. Les montants qui rencontrent les critères de divulgation sont énumérés ci-dessous.

- a) Rémunération du Président du conseil d'administration (au-delà de 75 000 \$) néant \$
- b) Rémunération aux membres du conseil d'administration (en agrégat) néant \$
- c) Rémunération des salariés au-delà de 75 000 \$

Nom	Titre	Rémunération
Cogswell, N.	Infirmière praticienne	92 709
Desharnais, I.	Infirmier RN II, Info Santé	79 200
Donnelly, L.	Infirmière praticienne	78 270
Dupuis, G.	Facilitatrice en développement communautaire	80 965
Eastman, S.	Infirmière praticienne	94 662
Funk, C.	Infirmière de santé primaire	84 573
Lambert, B.	Chef d'équipe, Info Santé	106 378
Lees, N.	Infirmier praticien	107 136
Moquin, R.	Infirmière responsable de la promotion de la santé et de l'éducation	103 106
Nkunzimana, F.	Infirmier praticien	119 858
Roy, S.	Directrice générale	116 309
Skrabek-Sénécal, M.	Spécialiste de l'exercice en santé primaire	90 394
Tougas, D.	Gestionnaire des services paramédicaux et communautaires	97 358